



Le vingt avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de VILLY LE PELLOUX se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 13/04/2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Nombre de Conseillers absents : **1**

Nombre de Conseillers représentés : **1**

**Présents** : BAILLON Joseph – BAUDEVIN Alexandre – BOETTNER Charlotte – CHAMPION Olivia – DIDOLLA Philippe – JAFFRELOT-HEUDE Constance – FOSSET Morgane – FURGET Isabelle – LEGER Elisabeth — QUINTON-LAUDADIO Léa – SAINT Pascal – ROCHER Baptiste - VERNEY Jean-Paul – VILLARET Odile

**Absent ayant donné procuration** :

MEUNIER Pierre à VERNEY Jean-Paul

**Madame Elisabeth LEGER est nommée secrétaire de séance.**

**2026-18**

**BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire rappelle que l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité permet d'ajuster dès que le besoin apparait la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Ces dispositions contribuent également à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire.

Madame le Maire fait au Conseil Municipal un exposé détaillé du Budget Primitif 2026 relatif au Budget Principal dont il ressort la balance d'équilibre suivante en Dépenses et en Recettes :



FONCTIONNEMENT				
DEPENSE	Proposition de vote 2026		RECETTE	Proposition de vote 2026
011 Charges à caractère général	418 186,66 €		013 Atténuation de charges	8 000,00 €
012 Charges de personnel	376 900,00 €		70 Produits des services, domaine	138 281,04 €
014 Atténuations de produits	24 000,00 €		73 Impôts et axes	297 845,04 €
65 Autres charges gestion courante	144 878,25 €		74 Dotations, subv, particp	421 837,11 €
66 Charges financières	950,00 €		75 Autres produits gestion courante	37 002,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €		77 Produits exceptionnels	2 000,00 €
68 Dotations aux amortissement, c	1 500,00 €		002 Excédent de fonctionnement reporté de n-1	1 045 666,05 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>968 414,91 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 950 631,24 €</b>
042 Opération d'ordre transfert entre section	50 783,34 €		042 Opération d'ordre transfert entre section	- €
023 Virement à la section d'investissement	931 432,99 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES ORDRES</b>	<b>982 216,33 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES ORDRES</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 950 631,24 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 950 631,24 €</b>
INVESTISSEMENT				
DEPENSE	Proposition de vote 2026	RAR + Vote 2026	RECETTE	Proposition de vote 2026
10 Dotations, fonds divers et TA	4 150,00 €	4 150,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserve	265 803,14 €
13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	13 Subventions d'investissement	655 791,74 €
16 Emprunts et dettes assimilés	24 633,32 €	24 633,32 €	16 Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	31 300,00 €	31 300,00 €	20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 340 483,34 €	1 360 483,34 €	21 Immobilisations incorporelles	25 500,00 €
23 Immobilisations en cours	294 738,72 €	334 738,72 €	001 Solde execution positif reporté	0,00 €
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REF	177 005,83 €	177 005,83 €	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>950 094,88 €</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS REELS</b>	<b>1 872 311,21 €</b>	<b>1 932 311,21 €</b>	040 Opération d'ordre transfert entre section	50 783,34 €
			021 Virement de la section de fonctionnement	931 432,99 €
041 Opération d'ordre au sein de la même section	0,00 €	0,00 €	041 Opération d'ordre au sein de la même section	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES ORDRES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES ORDRES</b>	<b>982 216,33 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 872 311,21 €</b>	<b>1 932 311,21 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 932 311,21 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 relatif au Budget Principal présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement investissement).

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Elisabeth Leger

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application de l'article R600 du Code de Procédure Administrative ou par l'application de l'article R600 du Code de Procédure Administrative en matière de « recours pour excès de pouvoir » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

- Affiché/Publié le : 23/04/26
- Transmis en préfecture le : 23/04/26
- Certifié exécutoire le : 23/04/26

LE MAIRE

Charlotte Boettner

